

Loi Blanquer, réforme de la fonction publique : une même politique, une même riposte nécessaire.

Tous en grève le 9 mai !

AG Education à 10 h (Bourse du travail d'Angers)

La loi Blanquer remet profondément en cause le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. Elle suscite à juste titre l'opposition massive des enseignants des écoles et des parents d'élèves. **Mais elle n'est que la déclinaison pour les écoles d'une politique globale.** On retrouve la même logique dans les "réformes" du collège et du lycée. La nouvelle "réforme" de la fonction publique, actuellement en discussion au parlement, reprend tous les objectifs fondamentaux qui sous-tendent dans le secteur de l'éducation la politique de Blanquer et de ses prédécesseurs : **autonomie des établissements, recrutement de contractuels, renforcement des pouvoirs de la hiérarchie.**

Pour les initiateurs de ces politiques, il y a urgence à remettre en cause le fonctionnement de **la fonction publique** : elle **coûte trop cher dans la mesure où l'État consacre une part croissante de son budget à "soutenir" les entreprises privées à coups de subventions, d'exonérations de cotisations sociales et de crédits d'impôts.** Tout compris, ces aides diverses coûtent près de 70 milliards d'€ par an. Si l'État est en déficit chronique, c'est pour financer toutes ces aides, en particulier celles qui ont permis d'éponger les pertes des banques après la crise de 2008 : les intérêts annuels de la dette de l'État sont de l'ordre de 40 milliards d'€. **Ce sont donc 110 milliards d'€ que l'État redistribue globalement au Capital sur un budget total de 350 milliards.**

Or, **en raison de la réforme des retraites, la masse salariale de la fonction publique augmente** : en reculant le départ à la retraite des fonctionnaires, le salaire de ceux qui devaient partir a mécaniquement augmenté du fait de l'avancement, et le recrutement de nouveaux fonctionnaires en début de carrière, donc moins payés, a été retardé d'autant, d'où l'augmentation de la masse salariale des fonctionnaires. **Pour s'en sortir, le gouvernement actionne donc plusieurs leviers :**

- 1) Il essaie de supprimer des postes de fonctionnaires.
- 2) Il voudrait ne plus avoir à gérer directement le salaire des fonctionnaires.
- 3) Il veut recruter des contractuels à la place des fonctionnaires.

Supprimer des postes :

Sarkozy avait décidé de ne plus remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Macron veut supprimer 120000 postes dans la fonction publique. Mais les suppressions de postes passent mal dans l'opinion, surtout quand elles touchent l'éducation. **C'est pourquoi le gouvernement veut aussi agir sur d'autres leviers.**

Cela n'empêchera évidemment pas Macron de supprimer un maximum de postes de fonctionnaires. Il s'efforcera, comme ses prédécesseurs, de faire en sorte que ce soit le moins visible possible. La quasi-disparition programmée, et déjà fortement avancée des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) en est un exemple.

Transférer la gestion des personnels :

L'État voudrait transférer la gestion du maximum de fonctionnaires d'État, soit aux collectivités territoriales, soit à des établissements publics autonomes sur le plan financier, comme il a réussi à le faire avec les hôpitaux ou les universités.

Aujourd'hui, chaque université, chaque hôpital est doté d'un budget global sur lequel il doit tout payer, y compris les frais de personnel. C'est une véritable catastrophe du point de vue du service public et de l'emploi public. Les universités, comme les hôpitaux sont contraints de supprimer des emplois ou de ne pas créer les emplois nécessaires afin d'avoir un budget en équilibre. Le gouvernement voudrait pouvoir faire la même chose avec l'ensemble du personnel enseignant. C'est la raison pour laquelle il veut regrouper les écoles autour de leur collège de secteur. C'est une première étape pour créer des établissements autonomes sur le plan financier sur le modèle des universités. De même l'idée de la mise en place de « Jardins d'enfants », où une délégation de service s'opérerait au détriment des écoles maternelles.

Recourir massivement aux contractuels :

Dans tous les cas, **le gouvernement voudrait remplacer les personnels sous statut de fonctionnaires par des personnels contractuels**, beaucoup moins bien payés, sans garantie de l'emploi et sans avancement de carrière.

À France Télécom ou à la Poste, la possibilité de recruter des contractuels ne date pas d'hier. Et aujourd'hui, les fonctionnaires y sont devenus archi-minoritaires. Cela a entraîné une dégradation massive des conditions de travail dans ces deux anciennes entreprises publiques, aussi bien pour les contractuels que pour les fonctionnaires. C'est l'objectif que poursuit le gouvernement avec sa "réforme" de la fonction publique : pouvoir recruter des contractuels sur des CDD "de projet", autoriser le recrutement par voie de contrat sur les emplois permanents de catégorie A, B et C au sein de la Fonction Publique d'État.

La réforme Blanquer ne prévoit rien d'autre avec la possibilité de confier la classe, non seulement à des contractuels non formés, mais même à des étudiants ou à des Assistants d'Éducation.

Renforcer le poids de la hiérarchie :

Pour appliquer une telle politique, qui va à l'encontre des intérêts du personnel, mais aussi à l'encontre de ceux des usagers, il faut renforcer le poids de la hiérarchie. C'est là aussi l'un des objectifs de la loi Blanquer avec la quasi-disparition des directeurs d'écoles par leur mise sous tutelle des principaux de collèges, mais aussi avec la restriction de la liberté d'expression pour les enseignants qui devront s'abstenir de critiquer la politique menée en matière d'éducation, toutes mesures prévues par la loi Blanquer.

Comme on le voit, la loi Blanquer s'inscrit dans une logique globale. C'est pourquoi il est indispensable de lier notre combat contre cette loi au combat contre la réforme de la fonction publique. Car c'est une seule et même politique dont la loi Blanquer n'est que la déclinaison pour les écoles.

Le comité de grève des enseignants du Maine et Loire

1^{er} mai 2019